

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITÉ DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 213/2025

A LA SOCIETE SOFELEC SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'exécution de contrat à garantie totale de gestion technique des installations et de l'immeuble abritant le Ministère des Affaires Etrangères, conclu avec le Ministère des Affaires Etrangères et Intégration Régionale, pour un montant total hors taxe de dollars américains huit cent soixante-cinq mille six cent deux (USD 865 602) et confirme le paiement: de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille cinquante-neuf, vingt et un centimes (USD 6 059,21), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Scellement de l'Etablissement